

# Les droits de l'enfant

du 9 au 19 octobre 2017

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme-civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. En 1989, les dirigeants mondiaux ont décidé que les enfants devaient avoir une convention spéciale juste pour eux, car les moins de 18 ans ont souvent besoin d'une protection et d'une assistance spéciales. C'était aussi un moyen de s'assurer que le monde reconnaissait que les enfants, eux aussi, avaient des droits.

Dans 54 articles et deux Protocoles facultatifs, la Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : le droit à la survie; le droit de se développer dans toute la mesure du possible; le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation; et de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit de vivre, de survivre et de se développer; et le respect des opinions de l'enfant. Tous les droits reconnus dans la Convention sont inhérents à la dignité humaine et au développement harmonieux de chaque enfant. La Convention protège les droits des enfants en fixant des normes en matière de soins de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux.

En acceptant d'honorer les obligations stipulées dans la Convention (en la ratifiant ou en y adhérant), les gouvernements se sont engagés à défendre et à garantir les droits des enfants, ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale. Les États parties à la Convention sont tenus de concevoir et de mettre en œuvre des mesures et des politiques qui tiennent compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

## Sommaire :

- Une convention pour tous
- Nom, prénom, nationalité
- L'école pour tous
- Invisibles et exclus
- Travail des enfants : attention, danger
- Un enfant à protéger
- Sida seconde génération
- N'oubliez pas les filles

**un enfant**  
à protéger

2 millions de filles chaque année risquent d'être victimes de mutilations génitales. Au Sénégal, 1630 villages ont abandonné ces pratiques.

Plus d'un million d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle aggravée par l'explosion d'Internet qui favorise de nouvelles formes de trafic.

250 000 enfants, garçons et filles, sont enrôlés dans les forces armées dans le monde. Avec l'aide de l'Unicef, 100 000 enfants-soldats ont pu être libérés depuis 2001.

Dans 33 pays du monde, près de 140 millions d'enfants sont orphelins. Pour les aider, les protéger, il faut légiférer, mettre fin à la discrimination, leur donner accès à des aides sociales, se mobiliser...



« L'Enfant a le droit de grandir dans un cadre qui garantisse sa protection. L'État protège l'enfant contre toutes formes de dangers: il réglemente l'accès au travail, lutte contre la violence, l'exploitation sexuelle, l'enlèvement ou la traite d'enfants et agit contre l'excision et les mariages précoces. »

Articles 18, 22, 32, 33, 34, 35, 36, 40  
Convention internationale des droits de l'enfant

**UNISSONS-NOUS !**  
Pour intégrer la protection de l'enfance dans un consensus social où tous - individus, institutions et États - assument leur part de responsabilité face à la maltraitance et à l'exploitation.

Plus de 2 millions d'enfants meurent chaque année faute de vaccination. 20 millions d'enfants sauvés en 20 ans. L'Unicef fournit des vaccins qui protègent 30% des enfants de la planète.

1 enfant sur 3 n'a chez lui ni toilettes, ni sanitaires. Et 45 millions d'enfants n'ont pas accès à l'eau potable. Depuis 1990, plus de 1,6 milliard de personnes ont pu en bénéficier.

30% des décès d'enfants dans le monde causés par la malnutrition. En 2007, l'Unicef a fourni des aliments thérapeutiques à plus de 46 pays.

800 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque année du paludisme. Pour enrayer la maladie, 18 millions de moustiquaires distribuées en 2007 par l'Unicef. 3 fois plus qu'en 2004.

**un enfant en bonne santé**



« L'Enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. »

L'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables. »

Articles 3, 6, 24, 26 et 27  
Convention internationale des droits de l'enfant

**UNISSONS-NOUS !**  
Pour réduire la mortalité infantile et éviter la mort de plus de 9 millions d'enfants de moins de 5 ans, chaque année.